

3. Y a-t-il des délais précis de remboursement de ces prêts et, dans l'affirmative, quels sont-ils et, dans la négative, quelle est la période maximum pendant laquelle le prêt sans intérêt peut ne pas être remboursé?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): 1. Les rapports de la Commission canadienne du blé indiquent que, depuis le 12 décembre 1969, 97,653 cultivateurs de céréales ont bénéficié des prêts qui sont accordés en vertu de la loi modifiant la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

2. On sait que 5,443 cultivateurs ont emprunté la somme maximum de \$6,000, mais les rapports de la Commission n'indiquent pas combien en avaient réellement besoin.

3. La loi modifiant la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies stipule que les prêts doivent être remboursés dans un délai raisonnable lorsque les contingents auront été augmentés de façon à permettre la livraison de quantités de céréales dont la moitié de la valeur brute déduite serait égale au montant du prêt original.

LA COTE D'ÉCOUTE DE L'ÉMISSION «SING ALONG JUBILEE»

Question n° 486—**M. Coates:**

1. Quelle est la cote d'écoute actuelle de l'émission *Sing Along Jubilee* qui a pris la place de l'émission *Don Messer's Jubilee* au réseau de télévision de Radio-Canada?

2. Quelle était la cote d'écoute de *Don Messer's Jubilee* à la même époque de l'année dernière?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Au réseau métropolitain, composé de onze stations appartenant à la Société et qui diffusent *Sing Along Jubilee*, habituellement de 21 h. à 21 h. 30 le vendredi, l'émission a un indice d'écoute hebdomadaire moyenne de 1,140,000 téléspectateurs. Aucune station affiliée à notre réseau complet ne relaie *Sing Along Jubilee*.

2. A la même époque de l'année dernière, dans les régions desservies par ces onze stations, l'émission *Don Messer*, que prenait habituellement l'antenne de 20 h. 30 à 21 h. le vendredi, avait presque le même auditoire hebdomadaire moyen (1,130,000 téléspectateurs). Pour le réseau complet, composé de quarante stations de Radio-Canada et affiliées, qui diffusait *Don Messer* sur tout le territoire, l'auditoire hebdomadaire total de l'émission à la même époque de l'année dernière était de 2,710,000 téléspectateurs.

LA TÉLÉDIFFUSION PAR CÂBLE À CALGARY, EDMONTON, REGINA ET SASKATOON

Question n° 495—**M. Southam:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de doter les villes de Calgary, Edmonton, Regina et Saskatoon

[M. Robinson.]

d'un service de transmission par micro-ondes pour la télévision à antenne collective? Si oui, quand prévoit-on être en mesure d'offrir ce service?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Le Conseil de la radio-télévision canadienne me transmet les renseignements suivants: Dans une décision bien documentée (CRTC n° 69-397) publiée le 3 décembre 1969, le Conseil de la radio-télévision canadienne déclare:

«En conséquence, le Conseil n'accordera pas de licence aux entreprises de télédiffusion par câble (STAC) qui se proposent d'utiliser les microondes ou d'autres moyens techniques pour importer en bloc des émissions venant des réseaux et stations américains, ce qui étendrait le rayonnement et le marché de ceux-ci.»

LES STATIONS DE RADIO POUR LES INDIENS ET LES ESQUIMAUX

Question n° 499—**M. Howard:**

[Traduction]

1. La Société Radio-Canada est-elle favorable à la demande présentée par l'Association esquimo-indienne portant qu'un réseau de stations émettrices de radio soit établi pour desservir les Indiens, les Esquimaux et les Métis?

2. Comment le Conseil de la radio-télévision canadienne soutient-il le projet susmentionné concernant la population autochtone?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): 1. La Société Radio-Canada m'informe qu'elle n'a pas encore eu l'occasion d'étudier à fond la demande, qui a été présentée récemment au Conseil de la radio-télévision canadienne. La Société est toutefois disposée à considérer la demande comme point à étudier dans le cadre de la révision permanente de l'extension de ses services et de sa programmation.

2. Le Conseil de la radio-télévision canadienne me fait savoir qu'il a reçu le 10 novembre dernier une délégation de la Fraternité des Indiens du Canada, de l'Association des Métis du Canada, de l'Association esquimo-indienne du Canada et de représentants de l'*Alberta Native Communications Society*. On a étudié le mémoire présenté par la délégation. Des porte-parole du Conseil ont recommandé à la délégation de s'efforcer de produire des émissions destinées aux Indiens, aux Esquimaux et aux Métis et d'en assurer la meilleure distribution à l'aide des installations déjà en place plutôt que de s'attacher à mettre sur pied des installations distinctes.

Le CRTC poursuit des études, de concert avec le ministère des Communications et la